

Section 2 : Branche maladie.

Mouvements Évangéliques

Témoins de Jéhovah

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	27/12/1998
------	------------

Juridiction / Nature	LOI
----------------------	-----

NOR / Numéro	MESX9800131L
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006127086
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] -Les centres d'hygiène alimentaire et de soins en alcoologie disposent d'un délai de trois mois à compter de la publication de la présente loi pour déposer une demande d'autorisation selon la procédure [...] Tout refus d'autorisation d'un centre met fin à son financement par l'assurance maladie. [...]

[...] La sécurité et la qualité des actes de soins seront renforcées par une politique active de lutte contre les infections nosocomiales, par le renforcement des normes pour les activités de soins (périnatalité [...]) d'apporter une attention particulière aux personnes exclues de l'accès aux soins. [...]

[...] devront être mobilisées en priorité au profit des prises en charge présentant aujourd'hui le plus de difficultés (polyhandicap, autisme, handicaps rares) ou méritant d'être encore développées (services de soins [...]) Par ailleurs, seront poursuivis les programmes portant sur des formes spécifiques de prise en charge encore insuffisamment développées (autisme, traumatisés crâniens, services de soins et d'éducation spécialisée [...])

RÉFÉRENCE

LOI MESX9800131L du 27 décembre 1998, « Section 2 : Branche maladie. ». Disponible sur
Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006127086> (consulté le 31 août
2026).